

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Séance du 14 octobre 2025 - Délibération n° 2025/10/01

OBJET : Approbation de l'assiette des coupes 2026 pour les forêts relevant du régime forestier

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 octobre, à dix-neuf heures cinq, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 7 octobre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – FAURE Josette – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GUARGEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE-MALIVERT Annick – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – MARIE Patrick – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – CATHÉLOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – LUMY Bernard – ROYÈRE Joël – SALADIN Christine – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge - DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique

Étaient excusés : DUBOIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – ESCOUBEYROU Luc – RIGAUD Régis – POUGET – CHAUVAT Marie-Hélène – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DUBREUIL Raymond – FERRAND Marc – PAROT Jean-Pierre – DEPATUREAUX Gilles – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAINE Joël – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – LAPORTE Martine

Pouvoirs :

1. Mme DUBOIS Sandrine donne pouvoir à Mme FAURE Josette
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
3. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à M. PARAYRE Régis
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
5. M. FERRAND Marc donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves
6. M. DEPATUREAUX Gilles donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS Franck
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas
8. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain

Suppléances : MARIE Patrick – LUMY Bernard – PICOURET Michel

Secrétaire de séance : Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		51	0	0	0
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	43				
51	0	0	0	0	0

M. Le Président donne lecture au Conseil Communautaire du programme de coupes pour l'année 2026 proposé par l'ONF.

Il est ensuite procédé à l'examen des parcelles concernées.

Assiette des coupes réglées en 2026 :

Nom de la forêt	N° de parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Destination	Dévolution
Forêt de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest	1A	0,47	JA	Vente	Bloc et sur pied

Assiette des coupes non réglées en 2026 :

Nom de la forêt	N° de parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Destination	Dévolution
Forêt de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest	1B	6,49	REX	Vente	Bloc et sur pied
Forêt de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest	HA	6,10	IRR	Vente	Bloc et sur pied

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code forestier ;

Vu la convention de gestion conclue entre l'Office National des Forêts (ONF) et la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest ;

Vu le document d'aménagement forestier en vigueur ;

Vu le programme de coupes proposé pour l'année 2026 par l'Office National des Forêts, transmis à la collectivité ;

Considérant que les forêts concernées relèvent du régime forestier ;

Considérant qu'il appartient à la collectivité de valider chaque année l'assiette des coupes proposées dans le cadre du document d'aménagement forestier ;

Considérant que les coupes proposées concernent à la fois des coupes réglées et des coupes non réglées ;

Considérant l'intérêt de mettre en œuvre une gestion durable et encadrée du patrimoine forestier de la Communauté de Communes ;

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Accepte l'ensemble des propositions, destinations et dévolutions des coupes réglées, telles que prévues dans le document d'aménagement forestier ;
- Accepte l'ensemble des propositions, destinations et dévolutions des coupes non réglées, telles que présentées ;
- Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

